

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Délibération n° D-2016-228

Convention d'objectifs du Camji - Avenant n°2 - Solde
subvention 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/06/2016

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Pôle Vie de la Cité

**Convention d'objectifs du Camji - Avenant n°2 -
Solde subvention 2016**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2016 – 2017 – 2018, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Pour l'année 2016 et pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 362 530 € est attribuée à l'association Le Camji.

Pour mémoire, deux acomptes ont déjà été versés, le premier d'un montant de 120 843 € suite au vote du Conseil municipal du 18 décembre 2015, le deuxième d'un montant de 120 843 € suite au vote du Conseil municipal du 7 mars 2016. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser à l'association la somme de 120 844 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs signée avec l'association Le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Le Camji le solde de la subvention 2016, soit 120 844 €, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°2
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2017-2018
DU CAMJI**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal 20 juin 2016,

D'une part,

ET

L'Association Le Camji, représentée par Monsieur Eric DHELIN, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'Association ou Le Camji,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2016 – 2017 – 2018, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention.

ARTICLE 1

L'article 5 « Modalités de versement de la contribution financière » est modifié comme suit :

5.1 - Modalités de paiement de la subvention pour la Ville de Niort :

La subvention de la Ville de Niort, pour l'exercice 2016, s'élève à 362 530 €.

Pour l'année 2016, le versement de cette subvention s'effectue de la façon suivante :

- un premier acompte de 120 843 € a été versé suite au vote du Conseil municipal du 18 décembre 2015 ;
- un deuxième acompte de 120 843 € a été versé suite au vote du Conseil municipal du 07 mars 2016 ;
- le solde de la subvention, soit 120 844 €, sera versé à l'issue du Conseil municipal du 20 juin 2016, sur présentation du rapport moral, d'activité et financier de l'Association pour l'exercice clos de l'année antérieure.

Le versement de ce solde sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Le Camji

LE CAMJI [président.camji.com]
 Salle de diffusion : 3, rue de l'Ancien Musée
 Les bureaux : 56 rue Saint-Jean, 79000 Niort
 Tél. 05 49 17 60 45
 SIRET : 433 109 428 00022 - Code APE : 9001Z
 N° Licences Spectacle 1-1048326 / 2 -1048327 / 3-1048328
 Association Loi 1901

Eric DHELIN



Pour le Maire de Niort
 L'Adjointe déléguée

Christelle CHASSAGNE